

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le treize avril vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Bernard CHOPLIN, Maire.

Etaient présents M. CHOPLIN Jean-Bernard - M. LEBLAY Jean-Pierre - M. MÈCHE Michel - Mme FERRÉ Nathalie – M. MULOT Arnaud – Mme. LEBLAY Marlyse – Mme BENOIT Edith – Mme LIGNEUL Fabienne – Mme TRIFAUULT Isabelle – Mme ODENT Valérie – M. ODENT Ludwig – Mme LAUTRU Élodie – M. MÈCHE Antoine – M. ROULLAND Pascal

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés absents :

Mme GYPTEAU Aurélie pouvoir à M. ROULLAND Pascal

Secrétaire de séance : M. MULOT Arnaud

DEL N°2026-15 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 22 mars 2026 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le conseil municipal n'ayant aucune observation à soumettre, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

M Le Mairie indique qu'il est nécessaire de mettre en place les différentes commissions et procéder ainsi à la nomination des délégués :

Les commissions mises en place avec l'accord du Conseil municipal sont les suivantes :

- **Commission Voirie et Environnement** : Responsable : M. MÈCHE Michel

Délégués : Mme LEBLAY Marlyse, M. MULOT Arnaud, Mme TRIFAUULT Isabelle, Mme BENOIT Edith, M. MÈCHE Antoine, Mme LIGNEUL Fabienne

- **Commission Bâtiments** : Responsable : M. LEBLAY Jean-Pierre

Délégués : M. BOUJU Claude, Mme MATHIEU-DEWITTE Marie-Françoise, Mme LEBLAY Marlyse, M. ROULLAND Pascal, M. MULOT Arnaud, Mme TRIFAUULT Isabelle, Mme BENOIT Edith, Mme FERRÉ Nathalie, Mme ODENT Valérie, M. ODENT Ludwig

- **Commission Scolaire, Association et Communication** : Responsable : Mme FERRÉ Nathalie

Délégués : Mme LAUTRU Élodie, Mme ODENT Valérie, Mme LIGNEUL Fabienne, M. MÈCHE Antoine, Mme PESSON-LECOSSIER Aurélie, M. CHOPLIN Jean-Bernard.

- **Commission Finances et Environnement Durable** : Responsable : M. CHOPLIN Jean-Bernard

Déléguées : Mme BAELDE Pascale, Mme ODENT Valérie, Mme BENOIT Edith, M. ODENT Ludwig, Mme LEBLAY Marlyse, Mme FERRÉ Nathalie, M. LEBLAY Jean-Pierre, M. MÈCHE Michel

Commission appel d'offre :

Délégués titulaires : Mme BENOIT Edith, M. ROULLAND Pascal, M. CHOPLIN Jean-Bernard, M. LEBLAY Jean-Pierre

Délégués suppléants : Mme LEBLAY Marlyse, Mme FERRÉ Nathalie, M. ODENT Ludwig, M. MÈCHE Michel

Commission communale des impôts directs :

Délégué titulaire : M. MÈCHE Michel

Délégué suppléant : M. MULOT Arnaud

Commission révision des listes électorales :

Déléguée titulaire : Mme ODENT Valérie,

Déléguée suppléante : Mme LIGNEUL Fabienne

Syndicat intercommunal à vocation scolaire Courcemont/Mézières-sur-Ponthouin (SIVOS) :

Déléguée titulaire : Mme FERRÉ Nathalie,

Déléguée suppléante : Mme LIGNEUL Fabienne

Centre communal d'action social (CCAS) :

Délégués : Mme LAUTRU Élodie, M. CHOPLIN Jean-Bernard, Mme FERRÉ Nathalie, Mme LIGNEUL Fabienne
Mme MATHIEU-DEWITTE Marie-Françoise

Délégué à la défense : M. CHOPLIN Jean-Bernard

Délégué CNAS : M. CHOPLIN Jean-Bernard

Syndicat intercommunal d'adduction eau potable (SIAEP) :

Délégués titulaires : M. MÈCHE Michel, M. ODENT Ludwig,

Délégués suppléants : M. MULOT Arnaud, M. LEBLAY Jean-Pierre

DEL N°2026-16 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget de la commune de Courcemont

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Courcemont,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Courcemont

- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL N°2026-17 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget assainissement de la commune de Courcemont,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de la commune de Courcemont,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, Monsieur Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement de la commune de Courcemont,

- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL N°2026-18 : APPROBATION AFFECTATION DES RESULTATS 2025 COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CHOPLIN Jean Bernard, Maire, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 dont les résultats sont conformes, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2025	93 331.19€
Résultat antérieur reporté	88 453.16€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025	181 784.34€
Section d'investissement	
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	-71 907.02€
Solde des restes à réaliser	2 138.00€
Besoin de financement au 31 décembre 2025	-69 769.02€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

1°) – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 69 769.02€.

2°) – Le surplus, 112 015.32€, est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

3°) – Décide d'affecter et de porter le solde d'exécution de la section d'investissement -71 907.02€ sur la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section investissement reporté ».

DEL N°2026-19 : APPROBATION AFFECTATION DES RESULTATS 2025 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. CHOPLIN Jean Bernard, Maire, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 dont les résultats sont conformes, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2025	16 654.50€
Résultat antérieur reporté	-9 240.58€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025	7 413.92€
Section d'investissement	
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	-286.35€
Solde des restes à réaliser	0.00€
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2025	-286.35€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- 1°) – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068
- « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 286.35€.

- 2°) – Le surplus, 7 127.57€, est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

- 3°) – Décide d'affecter et de porter le solde d'exécution de la section d'investissement -286.35€ sur la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section investissement reporté ».

DEL N°2026-20 : VOTE DES TAUX 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022, Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 47.65%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 43.22%
- Taxe habitation : 16.57%

Il précise que La cotisation foncière des nouvelles entreprises n'est pas perçue puisque celle-ci sont exonérée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Taxes Foncières sur les propriétés bâties, maintien du taux à 47.65%

Taxes Foncières sur les propriétés non bâties, maintien du taux à 43.22%

Taxe habitation maintien du taux 16.57%

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE

Débat d'orientation budgétaire commune et assainissement :

Pré-Budget Primitif 2026 : Il est présenté une base du futur budget primitif 2026.

Les travaux et les achats envisagés sont les suivants :

- Rénovation du portail de l'église
- Achat de remorque pour transport tracteur tondeuse
- Finalisation changement destination (maisons en ruines)
- Embellissement routes
- Enfouissement des réseaux
- City stade
- Restauration salle polyvalente Jules Terrier
- Remplacement chauffage salle des Glycines

Monsieur Le maire propose différents montants en fonction des dépenses et recettes prévues sur l'année en équilibrant le budget.

Les dépenses de l'assainissement sont réalisées en fonction des emprunts souscrits et travaux réalisés précédemment. Les recettes proviennent du budget de la commune et des contribuables de la commune. (Factures d'eau des administrés).

DEL N°2026-21 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 de la commune arrêté lors de la réunion, comme suit :

Dépenses		Recettes	
Chapitres	Prévisions	Chapitres	Prévisions
Fonctionnement			
011 - Charges à caractère général	167 721,52€	002 - Résultat de fonctionnement reporté	112 015,35€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	267 500,00€	013 – Atténuations de charges	15 000,00€
014 – Atténuation de produits	200,00€	042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	1 222,03€
023 - Virement à la section d'investissement	144 219,48€	70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	42 800,00€
65 - Autres charges de gestion courante	129 202,00€	73 – Impôts et taxes	41 214,00€
66 – Charges financières	3 100,00€	731 – fiscalités locales	300 478,00€
67 – Charges exceptionnelles	0,00€	74 – Dotations, subventions et participations	189 153,65€
68 – Dotations aux amortissement et provisions	0,00€	75 – Autres produits de gestion courante	10 000,00€
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	48 936,76	77 – Produits exceptionnels	48 938,76€
		78 – Reprise sur amortissement ou provision	60,00€
Total de la section	760 881,76€	Total de la section	760 881,76€
Investissement			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	71 907,02€	021 - Virement de la section de fonctionnement	144 219,48€
040 - Opérations d’ordre de transfert entre section	0,00€	040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	48 938,76€
16 - Emprunts et dettes assimilées	31 230,59€	10 – Dotations, fonds diverses et réserves	79 028,83€
20 - Immobilisations incorporelles	18 000,00€	13 – Subventions d’investissement	40 638,00€
21 – Immobilisations corporelles	191 687,46€	16 – Emprunts et dettes assimilés	0,00€
23 - Immobilisations en cours	0,00€	27 – Autres immobilisations financières	0,00€
Total de la section	312 825,07€	Total de la section	312 825,07€
Total des sections	1 073 706,83€	Total des sections	1 073 706,83€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2026, de la commune à l’unanimité des membres présents.

DEL N°2026-22 : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2026

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 de la commune arrêté lors de la réunion comme suit :

Dépenses		Recettes	
Chapitres	Prévisions	Chapitres	Prévisions
Fonctionnement			
011 - Charges à caractère général	29 676,23€	002 - Résultat de fonctionnement reporté	7 413,92€
023 - Virement à la section d'investissement	6 682,99€	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	24 967,58€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 255,77€	74 - Dotations, subventions et participations	15.000,00€
66 – Charges financières	766.51€	78 – Reprise sur amortissement ou provision	0.00€
Total de la section	47 381.50€	Total de la section	47 381,50€
Investissement			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	286,35€	021 - Virement de la section de fonctionnement	6 682,99€
16 - Emprunts et dettes assimilées	19 795,41€	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 255,77€
		10 – Dotations, fonds diverses et réserves	3 143,00€
Total de la section	20 081,76€	Total de la section	20 081,76€
Total des sections	67 463,26€	Total des sections	67 463.26€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2026, de l'assainissement à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier réunion de Conseils :

Les prochaines dates de réunion de conseil sont les suivantes :

Les Lundis 8 juin, 6 juillet, 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 14 décembre.

Manifestation du 8 mai :

Monsieur Le Maire suggère que le pot de clôture de la cérémonie s'effectue au commerce local « L'imprévu ». Par ailleurs, il faudra se renseigner pour la célébration des messes lors des différentes commémorations.

Réouverture de « L'imprévu » :

Monsieur Le Maire indique que le bail de l'imprévu est une reprise. (Bail 3,6,9).

Une parution sera faite au sein du Maine Libre pour la réouverture prévue le 5 mai.

TOUR DE TABLE

Mme BENOIT Edith souhaiterait que les commissions soient planifiées à l'avance.

Mme FERRÉ Nathalie aimerait que la journée citoyenne soit planifiée. Elle propose de la prévoir au mois de septembre.

Mme TRIFAULT Isabelle et Mme BENOIT Edith soumettent l'organisation d'une visite pour découvrir le patrimoine bâti de notre commune.

M. ROULLAND Pascal se renseigne sur l'évolution des charges et recettes de la commune.

Séance levée à 23 h 15

PV du 13 avril 2026 approuvé par monsieur le maire et l'élue secrétaire de séance

Le Maire

l'élue secrétaire de séance

M. CHOPLIN Jean-Bernard

M. MULOT Arnaud

Jean-Bernard CHOPLIN	Jean-Pierre LEBLAY	Michel MÈCHE
Nathalie FERRÉ	Arnaud MULOT	Fabienne LIGNEUL
Isabelle TRIFAULT	Valérie ODENT	Ludwig ODENT
Élodie LAUTRU	Antoine MÈCHE	Pascal ROULLAND
Aurélie GYPTEAU donne son pouvoir à M. ROULLAND Pascal	Marlyse LEBLAY	Edith BENOIT